



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **12 décembre 2016**

Délibération n° 2016-1651

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - exercice 2015**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1651**

commission principale : déplacements et voirie
objet : Rapport des mandataires - Société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - exercice 2015
service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte Lyon parc auto (SEM LPA) a pour objet l'étude, la construction et la gestion de toutes les formes de stationnement.

L'article L 1 524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le document présenté au Conseil reprend le bilan financier et le bilan d'activités de l'exercice 2015 approuvés par le conseil d'administration de la société.

La Métropole de Lyon est actionnaire de la SEM Lyon parc auto et est, à ce titre, représentée au Conseil d'administration par messieurs Pierre Abadie, Georges Képénékian, Christian Coulon et Gilles Vesco.

I - Bilan financier 2015

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2013 En k€	2014 En k€	2015 En k€	Tendance 2014-2015
capital social	6 253			
participation publique	61,84 %			
<i>dont Métropole de Lyon</i>	30,69 %		37,82 %	↗
produits société	52 740	56 184	58 075	↗
<i>dont chiffre d'affaires</i>	51 080	53 481	56 290	↗
charges société	52 545	53 984	54 226	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	17	921	1 862	↗
résultat net	195	2 200	3 849	↗
capacité d'autofinancement	14 560	15 748	21 324	↗
capitaux propres	32 942	34 789	38 412	↗

L'augmentation de la participation de la Métropole résulte de la création de la Métropole au 1er janvier 2015 et de la répartition des actions actée par le protocole financier entre la Métropole et le Conseil général du Rhône.

Ce transfert d'actions a été approuvé par le Conseil d'administration de la société du 21 mai 2015, conformément à l'article 14 des statuts.

Les fonds propres s'élèvent à 170 M€, affectés en totalité au financement des immobilisations et complétés de 64 M€ de dettes à long terme. Grâce à une gestion active de sa dette, le taux d'intérêt moyen est de 2,99 % à fin 2015.

Depuis 2012, la société met à profit ses bons résultats pour renégocier ses emprunts, ce qui lui permet de restaurer une marge d'endettement pour ses projets à venir ou en cours.

Le résultat d'exploitation (9,5 M€) est absorbé par :

- la charge financière (2 M€),
- une charge exceptionnelle (1,2 M€),
- l'intéressement / participation (0,6 M€),
- l'impôt sur les sociétés (1,9 M€).

Le résultat net de l'exercice 2015 s'est soldé par un excédent de 3 849 k€, soit une hausse de 75 %. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- la hausse du chiffre d'affaires global (+ 2 809 K€) qui provient en partie de la hausse de la fréquentation des parcs Part-Dieu, Saint Exupéry, Tony Garnier et de l'augmentation du ticket moyen,
- des charges financières en baisse de 610 k€.

En dehors de l'amélioration du résultat, LPA enregistre une charge exceptionnelle de 1 200 k€ qui résulte d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt (8,6 M€ remboursés).

En comparaison avec le budget 2015, le résultat d'exploitation est meilleur que les prévisions (+ 45 %) grâce à des produits plus élevés et une maîtrise des dotations aux amortissements et provisions et des consommations en provenance des tiers (renégociation des contrats).

II - Faits marquants 2015

En termes de périmètre des comptes, l'exercice 2015 est quasiment identique à celui de 2014 puisque seul le contrat d'exploitation du Musée des Confluences vient augmenter le périmètre. L'impact sur le résultat net est uniquement de 9 k€.

L'exercice 2015 a été marqué par les événements suivants :

- le nouveau contrat de la voirie de la Ville de Lyon depuis le 1er juillet 2015, avec une rémunération en baisse de 15 % par rapport au précédent contrat,
- la commercialisation de 200 locations longues durées sur le parc des Halles (pour un montant total de 6 M€ amorti sur 60 ans, soit 100 k€ / an),
- la facturation horaire au quart d'heure depuis le 1er juillet 2015,
- le retard du chantier de construction du Parc Saint Antoine. Le planning recalé prévoit une livraison au 1er semestre 2019.

L'activité des parcs de stationnement a été plutôt bonne. La fréquentation globale a augmenté de 2 %. Elle concerne surtout les parcs de Saint Exupéry, Tony Garnier, Fosse aux ours.

En conclusion, l'exercice 2015 est excellent du point de vue de l'activité et du résultat net. La société distribue quelques dividendes et augmente ses réserves en vue des investissements à venir. Dans la même optique, et compte tenu d'un contexte financier favorable, LPA poursuit sa politique d'optimisation de sa dette ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la société d'économie mixte Lyon parc auto au titre de l'exercice 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.